



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 70015

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge thérapeutique des dépendances à l'héroïne. Les traitements de substitution aux opiacés (méthadone et subutex) se sont largement développés et constituent désormais la principale modalité de prise en charge des patients dépendants en France. Si ces traitements de substitutions ont eu un impact sanitaire positif, en permettant une diminution significative du nombre de surdoses mortelles notamment, ils maintiennent le patient dans un état de dépendance et présentent des risques de mésusage. Or, à côté de ces traitements de substitution, existent des traitements, de courte durée ou de longue durée, dont le but est de permettre le sevrage du patient. Toutefois, ces traitements sont encore marginalisés en France où leur efficacité n'est pas probante alors qu'ils se développent dans certains pays étrangers avec des résultats qui semblent plus satisfaisants. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend développer la recherche et l'expertise sur ces modèles thérapeutiques de sevrage et les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour renforcer l'efficacité des traitements existants.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70015

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1024

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)